COMMUNE DE CAUROY LES HERMONVILLE

ARRONDISSEMENT DE REIMS

51220

Tél.: 03 26 61 52 51

Mail: mairie.cauroy-les-hermonville@wanadoo.fr



ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de Cauroy lès Hermonville

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 10 mai 2019,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2019, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Technique territorial Principal de 2ème classe est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade-Echelon-Ancienneté	Promouvable à partir de
1- PASLIN Christopher	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	27/03/2019

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Notifié le 4 juin 2019

Signature de l'agent :

Fait à Cauroy lès Hermonville, le 4 juin 2019, Le Maire,

Guy LECOMTE

COMMUNE DE CAUROY LES HERMONVILLE

ARRONDISSEMENT DE REIMS

51220

Tél.: 03 26 61 52 51

Mail: mairie.cauroy-les-hermonville@wanadoo.fr



ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de Cauroy lès Hermonville

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 10 mai 2019,

ARRETE

ARTICLE 1: Pour l'année 2019, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Administratif territorial Principal de 1ère classe est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade-Echelon-Ancienneté	Promouvable à partir de
1- ERCKELBOUT Lise	 Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	28/05/2019

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Guy LECOMTE

Fait à Cauroy lès Hermonville, le 4 juin 2019, Le Maire,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Notifié le 4 juin 2019

Signature de l'agent :

Signature de l'agent :